



ASSOCIATION TOGO TA ALAFIA (TTA)

Tel (00228) 92440376

E-Mail: kontakt@togotaalafia.org

Siège social : Kara Zongo Yéyé

N° d'enregistrement : 0011295 du 06/09/2018

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DE LA PREMIERE VAGUE
D'ETABLISSEMENT DES JUGEMENTS SUPPLETIFS DANS SIX CANTONS DE
LA PREFECTURE DE LA KOZAH

Introduction

Rédigé et mise en œuvre par l'Association Togo Ta Alafia (TTA), le projet **Sensibilisation des communautés rurales et semi-urbaines sur l'importance des actes de naissance des enfants** est encore d'actualité malgré la pandémie du COVID 19 vu le besoin criard constaté sur le terrain après les précédents projets sur le droit à une identité réalisés par l'Association.

Au départ prévu pour Mars 2020, la parution de la crise sanitaire va repousser le démarrage effectif du projet qu'au mois de Juin 2020. Ce projet a bénéficié de l'appui financier de deux partenaires allemands vu l'insuffisance des moyens de l'Association pour couvrir efficacement le besoin.

L'objectif général de ce projet est d'amener les populations de la préfecture de la Kozah en général et celle des cantons touchées en particulier à prendre conscience de l'importance des actes de naissance pour leurs enfants.

Le présent rapport retrace les activités menées par l'équipe de terrain dans la première vague bouclée le 30 Juin 2020.

Déroulement

Les activités réalisées sont renseignés dans le tableau ci-dessous

PERIODES	ACTIVITES	LIEUX	RESULTATS	OBSERVATION/DECISION
02 au 05 Juin 2020	Prise de contact avec les inspections Kozah-Nord et Kozah-Sud pour recenser les besoins et es établissements à cibler	Kara Chaminade pour l'inspection Kozah-Sud et Pyao Lao pour l'inspection Kozah-Nord	Environ 1000 enfants sont dans la nécessité dans les écoles ciblées par les 2 inspections ; 24 établissements sont retenus pour le démarrage dont 19 établissements pour Kozah –	430 demandes, réserves y compris seront répartis dans la zone Nord (150 Awandjélo, 100 Kpinzindè, 150 Djamdè) ; -Dans la zone Sud, les 430 sont répartis comme suit .150 pour 8 établissements à Kouméa .150 pour Tcharè .150 pour 9 écoles à Soumdina

			Nord et 5 pour Kozah-Sud ; Répartition De 860 demandes de jugements supplétifs aux six cantons.	
08 au 19 juin 2020	Prise de contact avec les Chefs cantons, villages et quartiers puis avec les directeurs d'écoles des cantons ciblés	-Kouméa : 8 établissements -Tcharè : Epp wyamdè et Epp Tcharè -Soumdina : 9 établissements -Awandjélo : Epp soubou A et B Kpinzindè : Epp sèyo Djamdè : Epp Djamdè A et B	Les parties prenantes touchées connaissent le projet ainsi que leurs rôles et les demandes sont remises aux directeurs pour enregistrer les nécessaires (4 chefs cantons, 2 chefs villages et 18 chefs quartiers sont touchés)	Les dispositions sont prises dans chaque localité pour gongonner afin de convoquer les parents d'élèves pour démarrer les enregistrements
17 au 29 Juin 2020	Collecte et vérification des demandes auprès des responsables d'écoles	-Kouméa : 8 établissements -Tcharè : Epp wyamdè et Epp Tcharè -Soumdina : 9 établissements -Awandjélo : Epp soubou A et B Kpinzindè : Epp sèyo Djamdè : Epp Djamdè A et B	539 demandes collectées pour les 2 tours de collectes par canton	Rectification des adresses erronées et des divergences de noms, recherche des parents concernés pour la correction
30 juin 2020	Vérification des demandes de jugements supplétifs remplis avec le greffier en chef et le secrétaire, décompte et dépôt	Cours d'appel de Kara	539 demandes déposées	Rendez-vous dans deux semaines pour le retrait des demandes déposés

SYNTHESE

1- Principaux résultats

- Un grand soulagement se constate chez les inspecteurs comme chez les directeurs d'écoles qui déclarent déboursier chaque année de l'argent de leurs poches pour établir des naissances aux enfants après plusieurs convocations sans réaction des parents ; ceci explique leur forte implication pour la réussite du projet ;

- Plusieurs parents ignoraient l'importance des actes de naissance c'est pourquoi ils étaient réticents à en établir mais grâce aux séances de sensibilisation individuelles à leur endroit par l'équipe de projet, ils prennent progressivement conscience ;
- 539 demandes ont été renseignées, validées et introduites au tribunal pour traitement. A cet effet, le paiement a été fait par chèque au tribunal.
- On note également un début d'éveil de conscience grâce à la tournée de l'équipe de projet, ce qui explique la nécessité des sensibilisations après covid-19
- A la suite d'une séance de travail avec les inspecteurs et directeurs d'écoles, ceux-ci ont fait des propositions pour permettre de couvrir d'autres établissements où plusieurs enfants qui doivent passer le CEPD dans un ou deux ans demeurent encore sans naissance.

2- Difficultés

Il est constaté que plus de 1000 enfants n'ont pas de naissance dans les 24 écoles ciblées alors que presque 30 établissements ne sont encore touchés.

3- Perspectives

De cette situation ci-dessus, l'équipe de terrain formule la demande pour étendre le projet aux autres villages des cantons ciblés pour enregistrer les enfants qui vont passer le CEPD dans un ou deux ans (les élèves de CE2 puis CM1), le besoin étant plus urgent avant de revenir si une autre opportunité est offerte.

Conclusion

Tout en saluant l'initiative, des chefs cantons et villages jusqu'aux parents le projet est accueilli à grand cœur et plusieurs témoignages vont étoffer le rapport final.

L'équipe de terrain,

Pour la Coordination.